

ACTIVITÉS COMPÉTITIVES

COMPÉTITION DE TIR DE PRÉCISION DU CORPS DE CADETS

Objectif : Donner aux cadets l'occasion de compétitionner au sein du corps de cadets.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002 *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets* de la façon suivante :

- Chaque cible représente un maximum de points possibles de 100 points (10 schémas d'une valeur de 10 points chacun).
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le trou du plomb.
- Les coups qui sont à l'extérieur des cercles de pointage reçoivent une valeur de zéro.
- Si plus d'un plomb est tiré sur la cible, les coups avec la plus haute valeur seront éliminés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un coup sur la cible. Aussi, deux points seront soustraits du pointage pour chaque coup excédentaire.
- Si plus d'un coup est tiré sur un schéma de pointage, seul le nombre de coups accordé peut être tiré sur les autres schémas (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier schéma, un schéma sur la cible demeurera non touché [exempt de coups]). Si cela se produit plus de deux fois, deux points seront soustraits du pointage pour chaque coup excédentaire.
- L'activité peut être conduite individuellement ou en équipes de quatre.

Équipement requis :

Obligatoire : Cibles de compétition CCT2001AR853 du MCC (deux par cadet).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Distribuer deux cibles de compétition du MCC (CCT2001AR853) à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur chacune des cibles et de les fixer au cadre de cible.
3. Donner 20 plombs de pointage aux cadets pour qu'ils en tirent un à chaque schéma de pointage [des plombs de zéro tage supplémentaires sont autorisés].
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'O Sécur Tir.
5. Accorder 30 minutes aux cadets pour terminer le tir.

6. Demander à l'O Sécur Tir de recueillir les cibles, marquer les points comme décrit ci-dessus et d'inscrire les résultats.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- le feu croisé;
- des modifications apportées aux carabines;
- des supports utilisés pour la carabine ou l'avant-bras;
- un télescope d'observation; et
- des mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.